



SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2019-402**

Avis est donné, par le soussigné, que le Conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, a adopté le règlement :

2019-402 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-397 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET ABROGEANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 96-139

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de l'Hôtel de ville aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 6 décembre 2019.



Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier